



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/10/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2007

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	28

DATE DE LA CONVOCATION

49

49

28

02 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept, le 09 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pardoux Morterolles, sur la convocation en date du 2 octobre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEUPS, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes BATTISTON, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM PICOURET, CHASSAGNE, NOURRISSEAU, MONNIER

Suppléantes : Mmes COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. JOUHAUD, CHOMETTE, DEBESSON, MAYNE, PAMIES, POULIER, PAROT R.

Mme GRAND, ARTHUR, BOURDERIAU, JOUANNETAUD

OBJET : Pôle Local d'Accueil - Programme d'actions 2007

« Recensement, structuration et diffusion de l'information relative à l'offre résidentielles et aux locaux professionnels »

Selon la délibération n° 2007/02/12 en date du 22/02/07, la communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière est la structure juridique porteuse du Pôle Local d'Accueil, au titre de son intercommunalité et de la CIATE-Creuse-Thaurion-Gartempe.

Selon la délibération n° 2007/02/13 en date du 22/02/07, le Pôle Local d'Accueil des communautés de communes associées de Bourganeuf-Royère de Vassivière et de la CIATE-Creuse-Thaurion-Gartempe conduit, en 2007, cinq actions spécifiques.

L'une d'entre elles, le recensement, la structuration et la diffusion de l'information relative à l'offre résidentielle et aux locaux professionnels nécessite de conventionner avec les propriétaires de biens immobiliers afin d'être autorisé à diffuser, à des tiers, certaines données personnelles.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président de la Communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière à signer les conventions avec les propriétaires de biens immobiliers et, au besoin, tout autre document faisant référence à cette action.
- Autorise la CIATE à signer les conventions avec les propriétaires de biens immobiliers localisés sur son territoire.

A Bourganeuf, le 10 octobre 2007
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD